

Portrait de familles

Mères isolées, enfants de divorcés, couples de même sexe... :
la famille, en France, semble sens dessus dessous. Et pourtant,
la famille traditionnelle et pérenne reste une norme, voire un idéal.

SÉBASTIEN DUPONT

Chercheur associé à l'université de
Strasbourg, auteur de *La Famille aujourd'hui.*
Entre tradition et modernité
(éd. Sciences Humaines, 2017)

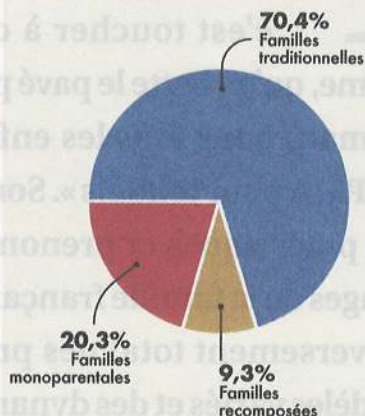
À quoi ressemble une famille en France en 2019 ? Pour le savoir, le plus simple est de regarder les recensements de la population (1). Ils appréhendent les familles sous l'angle du ménage, c'est-à-dire l'ensemble des personnes apparentées qui partagent une même résidence. Les enquêtes en distinguent trois grands types. La « famille traditionnelle » est composée d'un couple d'adultes et de leurs enfants partageant le même foyer. La « famille monoparentale » désigne les ménages composés d'un parent ne vivant pas en couple et de ses enfants. Enfin, le terme de « famille recomposée » recouvre les ménages comptant un couple et au moins un enfant né d'une précédente union de l'un des conjoints. Cette méthode offre une première « photographie » des familles françaises.

La famille « traditionnelle » reste la norme

Premier constat, la famille traditionnelle reste la norme : aujourd'hui encore, 70,4 % des ménages familiaux sont des ménages traditionnels (deux parents et leurs enfants) (2). Trois quarts des enfants qui vivent en famille vivent avec leurs deux parents, dont seulement 3,9 % avec des demi-frères ou demi-sœurs. Plus les enfants avancent en âge, plus ils sont exposés au risque de voir leurs parents se séparer ; mais, même à la veille de leurs 18 ans, la proportion d'enfants de parents séparés ne dépasse pas un tiers des mineurs.

Au-delà de ces données statistiques, la famille traditionnelle demeure surtout une norme culturelle. Dans leur grande

RÉPARTITION DES FAMILLES FRANÇAISES selon les trois grands types recensés



Source: insee

majorité, les Français restent en effet attachés au modèle de la famille unique et pérenne : 77 % d'entre eux aimeraient « construire une seule famille dans leur vie en restant avec la même personne ». Cet idéal est particulièrement actif chez les jeunes adultes en âge de fonder une famille (84 % des 18-24 ans et 89 % des 25-34 ans).

Cette volonté de pérennité conjugale se manifeste dans la proportion croissante des unions légales, permise par la mise en place du pacte civil de solidarité (Pacs) en 1999, qui a largement compensé la diminution des mariages. Aujourd'hui, la grande majorité des couples cohabitants ont officialisé leur

union (72,4 % par un mariage et 7 % par un pacs). Seuls 20,6 % d'entre eux vivent en union libre.

La promotion du mariage entre personnes de même sexe est une autre manifestation de cet idéal. Une proportion importante des couples gays et lesbiens aspirent, comme les couples hétérosexuels, à la sécurité et à la longévité conjugales et familiales. Pour ces couples comme pour les autres, le mariage, aussi décrié qu'il ait été dans les années 1960-1970, peut apparaître comme une source de stabilité et de reconnaissance institutionnelle. Depuis la loi sur le « mariage pour tous » (2013), les mariages entre personnes de même sexe représentent environ 4 % de l'ensemble des mariages prononcés chaque année.

Des évolutions en cours

Mais ce modèle est en pleine évolution. Les ruptures et recompositions familiales sont ainsi en augmentation (3). Au cours des 25 dernières années, la part des familles « traditionnelles » a diminué de 9 %. À l'inverse, celle des familles monoparentales a augmenté de 32 % et celle des familles recomposées de 31 %. Cette évolution – que l'on retrouve dans les autres pays occidentaux – s'explique par la libération des mœurs, l'augmentation des divorces et des séparations et l'accès des femmes à l'indépendance financière. De façon générale, dans ces nouvelles familles, la mère est plus présente que le père : 85 % des chefs de famille monoparentale sont des mères, alors que 80 % des beaux-parents sont des beaux-pères. Quant aux familles homoparentales, dif-

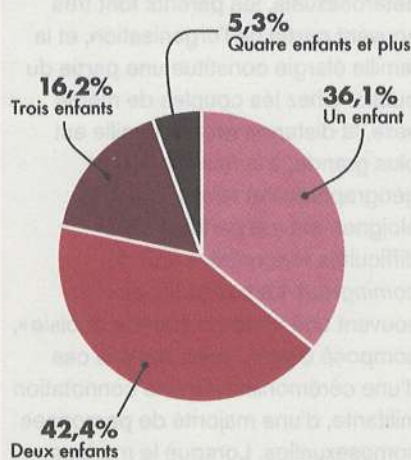


Martin Parr/Magnum

faciles à recenser, elles représenteraient environ 0,2 % des ménages familiaux (1 pour 500), 80 % des couples homoparentaux étant des couples de femmes.

Une autre évolution significative concerne le nombre d'enfants. Au cours du dernier siècle, la taille moyenne des fratries a diminué. Cette évolution est liée au phénomène universel de la transition démographique : l'amélioration des conditions de vie s'accompagne d'une forte diminution de la mortalité infantile et d'une volonté de maîtriser les naissances. C'est aussi le rapport à l'enfant qui se transforme : plus les parents se préoccupent d'assurer à leurs enfants les meilleures conditions possibles pour leur développement, plus ils en réduisent le nombre. En France, la majorité des familles compte un enfant (36,1 % des familles) ou deux (42,4 % des familles).

LES FAMILLES FRANÇAISES selon le nombre d'enfants



Source : insee

Les familles dites nombreuses (3 enfants ou plus selon les critères des politiques familiales françaises) se font rares ; en moins d'un siècle, leur proportion a en effet été divisée par deux. Aujourd'hui, seule une famille sur cinq (21,5 %) est une famille nombreuse.

Les familles d'immigrés de première génération y sont surreprésentées. Elles comptent des fratries en moyenne plus importantes que les autres et entrent plus fréquemment dans la catégorie des familles nombreuses (36,2 % contre 20 % pour les familles de non-immigrés). Cependant, les familles de descendants d'immigrés ont un nombre d'enfants proche de celui des autres familles. Les comportements en matière de fécondité semblent ainsi s'ajuster aux normes nationales au fur et à mesure des générations.

► Une singularité française ?

Lorsque l'on compare les familles françaises aux familles européennes ou occidentales, une particularité apparaît : leur forte fécondité (4). Malgré une légère baisse au cours des dernières années, l'indice de fécondité nationale varie autour de 1,9 enfant par femme, ce qui place la France parmi les pays les plus fertiles de l'Union européenne (moyenne : 1,6) et de l'OCDE (moyenne : 1,7). Ce taux reste néanmoins en deçà du seuil de renouvellement des populations estimé en Occident à 2,1 enfants par femme.

En revanche, concernant l'évolution des mœurs et les transformations de la cellule familiale, la France s'inscrit dans la moyenne des pays occidentaux. C'est le cas de la proportion de ménages monoparentaux, considérée comme un indicateur de l'évolution des familles. La moyenne des pays de l'Union européenne est de 20,9%. En France, cette proportion augmente comme ailleurs, mais elle reste relativement faible (20,3%) en comparaison avec ce que l'on observe dans d'autres populations qui comptent désormais plus d'un quart de familles monoparentales, comme la Grande-Bretagne (26,4%) ou les États-Unis (28,3%). De la même façon, le taux de divorces dans la société française (2,1 pour 1 000 habitants) est très proche des moyennes observées dans l'Union européenne (2,0) et l'OCDE (2,1).

Familles des villes, familles des champs

Les familles situées dans les grandes zones urbaines se distinguent de celles des petites ou moyennes agglomérations (5). Les grandes villes présentent en effet des taux singulièrement plus élevés de divorces et de séparations, de familles monoparentales, recomposées et homoparentales et, inversement, un nombre d'enfants par ménage plus petit. Par exemple, les familles monoparentales représentent un ménage familial sur quatre dans les grandes villes contre un sur six en zone rurale. C'est aussi dans les grandes villes que les femmes ont leur premier enfant le plus tard. Ces phénomènes appellent plusieurs

explications. La première a trait aux mœurs et aux représentations : les milieux ruraux nourrissent des conceptions plus traditionnelles de la famille que les grandes villes. Or, les comportements en matière de fécondité et de famille ont tendance à s'accroître par effet de comparaison sociale. Par exemple, une jeune femme se sentira davantage encouragée à fonder une famille et à donner vie à de nombreux enfants si elle vit en milieu rural, ne serait-ce qu'en observant les femmes de son entourage. À l'inverse, la pression sociale que subit une jeune femme vivant dans une grande ville porte en priorité sur la réalisation professionnelle, personnelle et amoureuse. L'anonymat et

◆
*Le critère du domicile
paraît de moins en moins
pertinent pour
appréhender la famille.*
◆

la liberté de mœurs des grandes villes paraissent également plus favorables aux nouvelles configurations familiales, comme les familles homoparentales ou multirecomposées. La deuxième explication relève de l'habitat. Considérant le marché de l'immobilier, il est de fait plus aisé pour des parents de bénéficier d'un logement propice à fonder une famille nombreuse dans les zones rurales que dans les grandes villes. Les couples urbains qui aspirent à avoir trois enfants ou plus tendent ainsi à quitter les grandes agglomérations.

L'interpénétration des ménages

Ce panorama des familles françaises, établi à partir des statistiques nationales, invite à repenser notre manière de considérer les familles. Nous avons en effet tendance à associer la famille

au domicile familial – sur le modèle du recensement – et à distinguer les configurations familiales (« famille monoparentale », « famille recomposée », « famille homoparentale »...) comme si elles renvoyaient à des situations stables et séparées les unes des autres. Or, une même personne peut passer d'un type de ménage à un autre au fur et à mesure de son histoire de vie. Il est de plus en plus fréquent qu'un enfant fasse l'expérience de plusieurs configurations familiales, en alternance ou de façon successive (6). Si l'on adopte le point de vue d'un enfant de parents séparés, on perçoit que sa famille ne se réduit généralement pas aux personnes vivant dans le domicile où il est déclaré. L'expression « famille monoparentale » constitue ainsi souvent un abus de langage ; c'est le ménage qui est monoparental, pas la famille. Le critère du domicile paraît ainsi de moins en moins pertinent pour appréhender les familles contemporaines, qui se comprennent mieux en termes de « trajectoires » et de « constellations » familiales. Un enjeu actuel des sciences humaines et sociales de la famille est de distinguer conceptuellement la famille du ménage et de penser la coexistence et l'interpénétration de plusieurs ménages. ■

(1) Insee, enquête « Familles et logement », 2011.

(2) Union nationale des associations familiales, « Chiffres clefs de la famille », 2015 ; Sondage Ipsos, « Les Français et la famille », 2011 ; Isabelle Robert-Bobée, « Les Pacs à l'Ouest, les mariages à l'Est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première*, n° 1682, janvier 2018.

(3) Corinne Barre, « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », *Insee Première*, n° 901, 2003 ; Aude Lapinte, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première*, n° 1470, octobre 2013 ; Nathalie Bianpain et Liliane Lincot, « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première*, n° 1531, janvier 2015.

(4) Hervé Le Bras, *Anatomie sociale de la France. Ce que les big data disent de nous*, Robert Laffont, 2016.

(5) Olivier Chardon et al., « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première*, n° 1195, juin 2008 ; Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, *Le Mystère français*, Seuil, 2013 ; Hervé Le Bras, *Anatomie sociale de la France*, op. cit.

(6) Aude Lapinte et Guillemette Buisson, « Vivre dans plusieurs configurations familiales », *Insee Première*, n° 1647, mai 2017.